

**SYNDICAT MIXTE
POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
ET AUTRES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

N° 8

Rapport d'orientations budgétaires 2023

L'an deux mille vingt-deux le Mardi 13 Décembre à 17 Heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués se sont réunis.

Grand Montauban Communauté d'Agglomération :

Délégués présents :

Mme BAREGES Brigitte, Mr WEILL Michel, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr FOISSAC Jean-Pierre, Mr GARRIGUES Jean – François, Mr ALBERT Mathieu, Mr VIGOUROUX Claude, Mme BON Nadine, Mme CASTILLO Aline, Mme CHEKLIT Nadia.

Communauté de Communes Terres des Confluences :

Délégués présents

Mr SAMAIN Hugues, Mr GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mr FOURNIE Philippe, Mr CORTESE Robert.

Pouvoirs :

Mr BOUCHE Bernard donne pouvoir à Mr CORTESE Robert

Mme FEAU Annie donne pouvoir à M GARGUY Bernard

Mr BESIERS Jean-Philippe donne pouvoir à Mr JAMAIN Thierry.

Madame BAREGES Brigitte, en sa qualité de Présidente, donne lecture du rapport suivant :

La loi Notre du 7 Août 2015 complète et renforce les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant le débat d'orientations budgétaires (issu des dispositions prévues par la loi du 06 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République) qui prend le nom de rapport d'orientations budgétaires.

Le présent rapport trace les lignes directrices qui président à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2023.

La population du SIRTOMAD est de 118 740 habitants en 2022 (population municipale au 01/01/2022). Elle sera remise à jour en janvier 2023.

Les déchets traités par le SIRTOMAD en 2022 ont **diminué de 4,5% par rapport à 2021** avec une répartition par flux (en kg/an/hab) :

TOTAL projection 2022			évolution /		
	tonnes	kg/an/hab	2021	évolution/2010	
ordures ménagères	30 302	T	255,2	-5%	-16%
collecte sélective	8 830	T	74,4	-3%	-5%
verre	3 550	T	29,9	-1%	16%
Total	42 681	T	359,5	-4,5%	-12%

Autres déchets propreté (communes, centre hospitalier) : 1400 t GMCA et 300 t Terres des Confluences

On note en particulier une forte baisse des ordures ménagères résiduelles (-5% par rapport à 2021 et -16% par rapport à 2010). On constate également dans la durée une progression de la collecte du verre (+16% par rapport à 2010).

Dans les années à venir, le coût de traitement des déchets va fortement augmenter à cause de la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la réduction des capacités des activités de traitement.

Pour s'affranchir de ces évolutions, le SIRTOMAD a fait le choix de rénover totalement son incinérateur pour utiliser toutes ses capacités de traitement autorisées, valoriser toute l'énergie produite et obtenir le taux de TGAP le plus bas en 2023.

TGAP €/t enfouissement incinérateur sirtomad	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	24 €	25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	65 €	65 €
	12 €	12 €	17 €	18 €	12 €	14 €	15 €	15 €

Cet investissement va entraîner une hausse des contributions amortie en partie par l'excédent généré depuis plusieurs années, 5500 k€ à fin 2020. L'excédent prévisionnel à fin 2022 est 2100 k€.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 vont connaître les évolutions suivantes:

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec Séché sous l'entité MOUVE prend en charge l'ensemble des ordures ménagères produites sur le périmètre du SIRTOMAD y compris pendant les arrêts techniques. Les sous-produits (rebus, REFIOM et mâchefers) sont également à la charge du délégataire.

- Incinération des ordures ménagères résiduelles : **32 000 t annuelles**

- Le montant prévisionnel de la DSP pour l'année 2023, se décompose en deux postes :
 - o Partie forfaitaire : 2 260 k€
 - o Partie proportionnelle : 78,89 €/t HT

Les montants seront révisés début 2023 pour la partie proportionnelle et à la réception de l'équipement pour la partie forfaitaire.

Soit un montant estimatif de **5 100 k€ TTC** (application d'un prix plafond estimé à 142 €/t).

- Le SIRTOMAD facture au délégataire une redevance pour frais de contrôle de 30 k€, permettant de financer un AMO en charge du suivi de la construction du nouvel équipement
 - La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), applicables aux usines d'incinération, augmente à 20€ HT/t en 2023, et diminuera à 12 €/t quand la nouvelle unité sera mise en service soit **environ 650 k€ TTC**.
-
- Les marchés de prestation (compostage des déchets verts, tri de la collecte sélective), ont été renouvelés en 2021.
 - Le montant des prestations de tri des papiers et emballages est estimé à 1 700 k€ HT pour 9055 t de collecte sélective ; la collecte du verre est estimée à 185 k€ HT pour 3675 tonnes.
 - Lavage extérieur des 400 bornes à verre : 30 k€ HT
 - Entretien des quais de transfert : réfection sur les box, maintenance pont bascule, contrôles périodiques - stables à 40 k€ TTC;
 - étude faisabilité modernisation quai de transfert Castelsarrasin 30 k€ TTC
 - Prévention des déchets : fourniture et prestation pour poursuite du programme Zéro déchet Zéro Gaspillage – stables à 95 k€ TTC
 - Communication : mise en œuvre du programme de communication Zéro déchet et augmentation du tri 40 k€ TTC
 - Système de récompense de la collecte du verre : fonctionnement des 300 sondes et du système de récompenses 47 k€/an pendant 5 ans
 - Frais de personnel : stables 500 k€

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement vont connaître les évolutions suivantes en 2022 :

- Revente de matériaux issus de la collecte sélective : **900 k€**
Les cours de revente des matériaux pour les papiers et cartons sont remontés au cours de l'année 2022.
- Soutiens CITEO : contrat Citeo emballages et papiers
Les tonnages valorisés se maintiennent globalement avec une légère diminution des tonnages de collecte sélective mais une progression des tonnages d'emballages en verre.
Il est prévu que les soutiens se maintiennent à hauteur de **1 640 k€**.
- Subvention ADEME/Région Occitanie : **74k€**
 - Appel à projet Bio déchets : 58 k€
 - Fonds FISAC Cliink : 16 k€

- Contributions des membres du SIRTOMAD : + 5% soit 5273 K€
 - 3 779 k€ environ pour le Grand Montauban (y compris la participation plate-forme de compostage) soit 48,1 € par habitant, (+1,9 €)
 - 1 691 k€ environ pour Terres des Confluences (y compris l'intégration de la CCS2G) soit 42,0 € par habitant (+2,3 €)

Dépenses d'investissement :

- quai de transfert ECOSUD :
Une des quatre remorques date de 1997, compte tenu de son âge et son état, son remplacement par une remorque déjà adaptée à l'évolution du site est préférable : 110 k€ HT ;

- quai de Castelsarrasin :
Réfection de l'assainissement : 10 k€ HT
Installation fibre téléphonique et adduction d'eau pour remplissage bache incendie : 10 k€

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
- de dire que le débat a été ouvert et est intervenu en séance.

LE COMITE PREND ACTE

**P/EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
MONTAUBAN, LE 13 DECEMBRE 2022
LA PRESIDENTE,
B. BAREGES**

NOTIFIE LE

22 DEC. 2022

PUBLIÉE LE: 22 DEC. 2022